



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/166  
3 juin 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 38 de la liste préliminaire\*

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS  
PAR LES GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER  
LES DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES

Lettre datée du 2 juin 1997, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur les élections législatives au Yémen, publiée le 30 mai 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent des  
Pays-Bas auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

---

\* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur les élections  
législatives au Yémen, publiée le 30 mai 1997

L'Union européenne félicite le peuple et le Gouvernement du Yémen pour les élections législatives libres et régulières qui ont eu lieu le 27 avril. L'Union prend acte de la déclaration faite par le groupe conjoint d'observateurs internationaux auquel elle est fière d'avoir participé. La forte participation électorale et l'engagement dont ont fait preuve tous ceux qui sont intervenus dans les élections témoignent du souhait du peuple yéménite de participer activement et directement au processus d'édification d'une société libre et démocratique.

L'Union européenne espère que le nouveau parlement jouera un rôle moteur dans ce processus de renforcement de la démocratie au Yémen.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union et Chypre, pays également associé, se rallient à la présente déclaration.

-----